

# LE DEVELOPPEMENT DES FINANCEMENTS ALTERNATIFS AU MAROC :

## CAS DE LA MICRO-FINANCE

Par

**Mohamed Jamal Eddine ZAROUALI**

**Chercheur en Sciences Economiques et de Gestion et Cadre à la Trésorerie  
Générale du Royaume du Maroc.**

### Résumé :

#### **Le développement des Financements Alternatifs au Maroc : Cas de la Micro-finance**

Le Maroc a bien adopté la famille des financements alternatifs. Sur la liste de ses membres figure évidemment la Micro-finance. Cette dernière est animée par plusieurs intervenants. Elle est également passée par plusieurs phases, afin d'arriver à son niveau actuel. Son secteur a bien réussi à atteindre des résultats très performants, avant de témoigner l'arrivée d'une turbulente crise, qui l'a tangiblement chamboulé.

**Mots-clés :** Financement alternatif, Maroc, Micro-finance, Microcrédit

**Classification JEL:** G21

### Abstract :

#### **Development of Alternative Financing in Morocco: Case Microfinance**

Morocco has adopted the family of alternative financing. On the list of its members obviously include the Micro-finance. The latter is driven by several actors. It is also passed through several phases, in order to arrive at its current level. Its industry has managed to achieve high-performance results, before the arrival of a turbulent crisis, which has tangibly upside.

**Keywords:** Alternative financing, Morocco, Micro-finance, microcredit

**JEL Classification :** G21

<http://recues.imist.ma/?journal=REGS>

**ISSN: 2458-6250**

## **Introduction :**

Malgré le développement et les innovations qui ont caractérisé l'industrie financière tout au long de son histoire, les produits et les services financiers demeurent toujours une exclusivité pour les personnes qui remplissent certains critères, exigés par les établissements bancaires et financiers classiques. Par conséquent, dans le monde entier, une très large population se trouve exclue du circuit bancaire et financier, et ne peut guère jouir de ses services.

Grâce au développement économique et à l'essor que connaît l'industrie financière dans les pays développés, l'effectif des personnes qui y se trouvent en dehors du circuit bancaire est beaucoup plus inférieur que celui des pays en voie de développement. Faisant partie de cette dernière catégorie, le Maroc est caractérisé par l'existence d'une large population qui ne bénéficie pas des prestations des établissements financiers, et ce pour diverses raisons surtout économiques et sociales.

Dans le but de moderniser ses structures économiques et financières, le Maroc a ouvert ses frontières sur l'extérieur. Ce pays africain s'est adhérent au sein des institutions internationales, il a suivi minutieusement leurs instructions et programmes, comme il a déployé d'immenses efforts afin de stimuler les échanges avec le reste du monde. Dans le cadre de ce contexte, cette monarchie parlementaire a inéluctablement adopté les membres légitimes de la famille des financements alternatifs, et ce dans le but de diversifier l'offre financière locale et suivre les tendances internationales.

Ces financements alternatifs constituent des sources financières offrant des produits et des services originalement non commercialisés par les banques classiques, et ciblant des clients insatisfaits ; situés en dehors du champ du financement classique pour diverses raisons<sup>1</sup>. Sur la liste de ces produits figure bel et bien la Micro-finance !

Les besoins financiers de plus en plus accrus de la population marocaine, en plus du phénomène exorbitant de l'exclusion financière, étaient des éléments propices pour la naissance et le développement de la micro-finance au Maroc. De même, et dès son lancement, ce type de financement a profité pleinement d'un cadre juridique bien adapté, favorisant ainsi le développement de la micro-finance au Maroc.

C'est ainsi que les premières institutions et associations, offrant ce type de financement alternatif, virent le jour. De ce fait, la scène financière marocaine a témoigné l'apparition d'un nouvel acteur censé d'animer la situation financière en participant au développement économique du pays, à travers l'inclusion financière et la création des activités génératrices du revenu.

---

<sup>1</sup> ZAROUALI M-J (2016)., Le financement bancaire classique face aux financements alternatifs : relations de concurrence ou de complémentarité ? Analyse comparative dans le contexte marocain, Thèse de doctorat en Sciences économiques et de gestion, FSJES Oujda, p-1

A la lumière des lignes qui précèdent, le présent article se veut être une analyse du développement de cette finance alternative sur le marché marocain, en parcourant son histoire, en décrivant son état et en dénombrant ses points de force et ceux de faiblesse.

## **1. L'INSTALLATION DE LA MICRO-FINANCE AU MAROC**

La réussite de toute industrie nécessite, en plus de la combinaison des facteurs de travail, la propagation d'une atmosphère adéquate offrant un climat convenable pour sa croissance et son développement. Par ailleurs, pour que la Micro-finance réussisse à avoir une place sur le marché marocain, dominé principalement par le financement bancaire classique, ceci dépendait de la disponibilité d'une tranche de la population assoiffée pour les services financiers, mais qui ne peut pas y accéder. En fait, le Maroc possédait plusieurs atouts nécessaires pour la réussite d'une nouvelle expérience en matière de la Micro-finance.

### **a) Un contexte socio-économique propice pour la naissance de la Micro-finance :**

Puisqu'il s'agit d'un pays en voie de développement, le contexte économique marocain n'est pas assez différent de ceux observés dans les pays qui ont adopté le système de la micro-finance, plus particulièrement le microcrédit. En plus de cela, nous pouvons remarquer que la pauvreté ; l'exclusion sociale ainsi que l'existence d'un important secteur informel, peuvent être considérés comme étant les principaux débouchés de ce financement alternatif au Maroc.

D'après les statistiques officielles, publiées par le **Haut Commissariat au Plan HCP**, il s'avère que : « [...] **le taux de pauvreté relative** a diminué de **15,3%** à **8,9%** au niveau national, de **7,6%** à **4,8%** en milieu urbain, et de **25,1%** à **14,4%** en milieu rural. Le taux de vulnérabilité a également été réduit, durant la période **2001-2007**, de **22,8%** à **17,5%** au niveau national, de **16,6%** à **12,7%** en milieu urbain, et de **30,5%** à **23,6%** en milieu rural. En termes d'effectif, si le nombre de personnes vivant au dessous du seuil de la pauvreté s'élève en **2007** à **2,8 millions** personnes, il y a lieu de noter que, depuis **2001**, **1,7 million** de Marocains sont sortis de la pauvreté et **1,2 million** de la vulnérabilité<sup>2</sup> [...] »

A partir de ces données, nous pouvons clairement remarquer qu'une large partie de la population marocaine, estimé à peu près **2,8 million** de personne, vit au dessous du seuil de la pauvreté. Dans le même sens, le taux de pauvreté relative demeure toujours assez élevé avec un pourcentage de **8,9%** au niveau national, et ce malgré les efforts déployés et les progrès réalisés.

De tels chiffres, quoiqu'ils soient tragiques pour certains, ils s'avèrent très attractifs pour les institutions de la micro-finance qui y voient une opportunité à saisir, notamment puisqu'une telle situation socio-économique représente une demande potentielle assez importante pour les produits de la micro-finance, plus particulièrement le microcrédit.

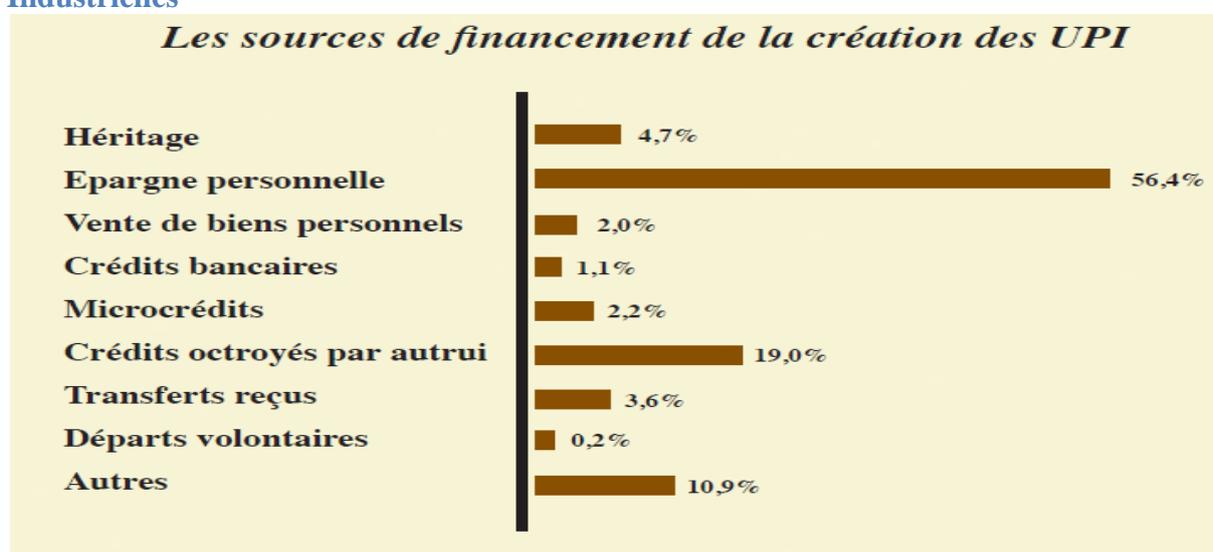
La pauvreté n'en est pas le seul facteur incitatif, auquel nous ne pouvons pas oublier d'ajouter la pesanteur du secteur informel. Ce dernier, dans lequel une grande partie de

<sup>2</sup> Haut Commissariat au Plan HCP (2009)., *Evolution des niveaux de vie, des inégalités et de la pauvreté au Maroc entre 2001 et 2007*, Décembre 2009.

la population marginalisée exerce ses activités économiques, enregistre de très importants chiffres. Selon les résultats de l'enquête nationale sur le secteur informel en **2007**, réalisée par le **HCP**, le nombre d'unités de production informelles s'est élevé à **1.550.274** unités, soit une création nette de **320.000** unités en l'espace de **8 ans** ou l'équivalent de **40.000** unités par an.

Dans le but de financer la création de leur **Unité de Production Industrielle UPI**, les micro-entrepreneurs du secteur informel ont recours principalement à leur épargne personnelle à hauteur de **56,4%** et dans une moindre mesure aux crédits octroyés par autrui dans **19%** des cas. Le recours aux microcrédits demeure faible et ne représente que **2,2%** des financements, mais représente tout de même le double du recours aux crédits bancaires qui ne dépasse pas **1,1%**<sup>3</sup>.

**Figure 1: Les sources de financement de la création des Unités de Production Industrielles**



**Source :** Livre Blanc du Microcrédit au Maroc

#### b) La genèse de la micro-finance au Maroc<sup>4</sup> :

La première mention de la Micro-finance a été faite en **1992**, lors de la Conférence organisée par l'**Ecole Nationale pour l'Agriculture de Meknès ENAM** sur la désertification au Maroc. Convaincus par l'idée, quelques participants du **Catholic Relief Service CRS**, en partenariat avec l'**AMSED** ont décidé d'en faire l'expérience en milieu rural dans le **Moyen**

<sup>3</sup> Haut Commissariat au Plan HCP. (2009), *Enquête Nationale sur le Secteur Informel 2007*, Décembre 2009

<sup>4</sup> - ZAHRAOUI O. (2009), *Micro-finance et pauvreté au Maroc : Outils d'évaluation et Impact*, Université Mohamed Ben Abdallah Fès, Faculté Pluridisciplinaire de Taza.

- HADDAD A. (2007), *Analyse du Secteur du Microcrédit au Maroc fin 2006*, note de synthèse.

- PALLUD A. (2005), *Etat des lieux du secteur de la micro-finance au Maroc*, BIM n : 18 Octobre 2005.

Atlas près de **Khenifra** en collaboration avec l'**Association Locale Oued Srou**. Un premier crédit a été octroyé à un **groupe de 8 femmes**. Quelques tentatives ont permis de confirmer l'efficacité du système, très adapté à la tradition solidaire marocaine.

Ceci dit, le secteur marocain de la micro-finance est assez récent. Les premiers programmes qui orientaient les opérations de microcrédit, ont été déclenchés dans les années **1993-1994**. Cependant, ce n'est qu'en **1996** que l'expérience internationale en matière de la micro-finance a commencé à être connue dans le pays, surtout avec son essor spectaculaire.

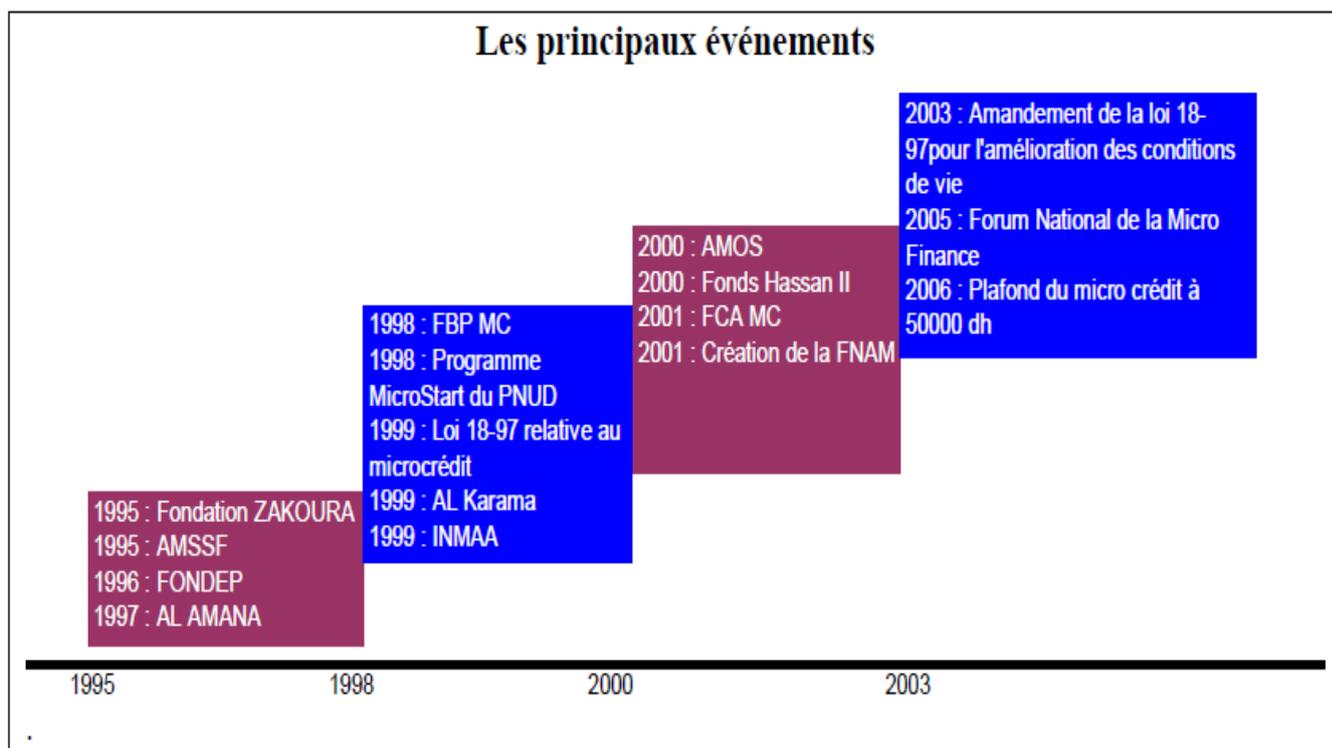
En **Mars 1997**, quand des consultants ont mené la mission d'identification du projet pilote pour le programme **MICROSTART** au Maroc, il y avait toujours très peu de partenaires potentiels identifiés. Ce programme **MICROSTART** lancé par le **Programme des Nations Unies pour le Développement PNUD**, a fourni à partir de **1998** une assistance financière et technique à **six associations** avec un budget opérationnel de **1.7 millions USD**.

Cet appui au secteur de la micro-finance a été suivi par celui de l'**United States Agency for International Development USAID** pour plus de **16 millions USD** en faveur surtout de l'association **AL AMANA**. Le succès remarquable de ce projet a été un facteur incitatif derrière la création de plusieurs associations, qui ont contribué à leur tour au développement de la micro-finance au Maroc.

Initialement, et puisque il n'y avait pas d'institution spécialisées, les programmes de micro-finance ont été opérés généralement par des associations. Il n'y avait qu'une seule association spécialisée dans la micro-finance : **AL AMANA**, qui a été constituée en **Février 1997**. Par ailleurs, parmi les autres associations opérant sur ce nouveau marché au Maroc, uniquement **ZAKOURA** et **AMSED** qui avaient bénéficié des contacts directs avec la communauté internationale de micro-finance, qui leur imposait certaines normes à suivre.

En **2000**, le **Fonds Hassan II** a soutenu le secteur avec une **subvention de 100 millions DH**. Cette contribution financière a permis d'accroître le nombre et le montant des prêts accordés, en particulier pour les trois principales associations, à savoir **AL AMANA**, **ZAKOURA** et la **Fondation Banque Populaire Microcrédit FBPMC**.

**Figure 2 : Les importants événements de la Micro-finance au Maroc**



**Source :** HADDAD A. (2007), *Analyse du Secteur du Microcrédit au Maroc fin 2006*, note de synthèse, p.2

Le **04 Octobre 2001** se fut la création de la **Fédération des Associations de Micro Crédit FNAM**, qui regroupe **12 associations** spécialisées dans ce type de crédit. Parmi les attributions de cette fédération nous trouverons :

- Etablir les règles de déontologie.
- Veiller à l'application de la loi et textes d'application ainsi que règles de déontologie et saisir le Ministre des finances de toutes violations y afférentes.
- Proposer au Ministre des finances toute action de nature à favoriser le Développement du microcrédit.
- Servir d'intermédiaire entre ses membres et l'administration.
- Créer et gérer tous les services communs de nature à favoriser le développement du microcrédit.

Au **31 Mars 2003**, le secteur faisait état d'un encours de **537 millions** dirhams prêtés à **307 523 personnes**, dont **75 % de femmes**. **1,5 millions de personnes** ont été bénéficiaires d'un microcrédit depuis l'émergence du secteur au Maroc. Le taux de remboursement était supérieur à **99 %**. Et ce n'était que le début, surtout que par la suite les chiffres et les indicateurs enregistrés ne cessent d'envoyer des signes de performance. De plus en plus, de nouvelles offres voient le jour surtout que le secteur a déjà embauché **1 509 professionnels**.

Devant ce développement incontestable qu'a connu la micro-fiance au Maroc, les autorités publiques se trouvaient devant l'obligation de concevoir un cadre juridique et fiscal spécifiques pour l'organisation de cette jeune industrie sur le marché marocain.

c) **Un cadre juridique adéquat<sup>5</sup>** :

Puisque les IMF encourent un risque de viabilité à long terme, la réglementation est conçue pour sécuriser les investisseurs et les donateurs et leur assurer une fiabilité du système micro financier. De telles mesures permettront de faciliter aux institutions de microcrédit l'accès à des sources et à des lignes de financement commerciales.

A l'échelle internationale, les acteurs de la micro-finance accordent un intérêt particulier à la question de la réglementation du secteur. Etant conscient de son importance, le Maroc dispose d'un cadre juridique spécifique à l'activité de microcrédit. Dans le but d'accompagner le développement de cette activité, les pouvoirs publics ont édicté la loi **n° 18-97 du 5 février 1999**, qui définit le microcrédit et en fixe les conditions d'agrément et d'exercice. Au terme du premier article de cette loi : « [...] *est considéré comme association de microcrédit toute association constituée conformément aux dispositions du dahir n° 1-58-376 du 03 Joumada I 1378 (15 novembre 1958) réglementant le droit d'association et dont l'objet est de distribuer des microcrédits dans les conditions prévues par la présente loi et les textes pris pour son application* [...] ».

Ceci étant dit, une spécificité de la micro-finance marocaine réside dans le fait que ce secteur soit régi par deux lois : le **droit des associations du 15 Novembre 1958** tel que modifié et complété en **2002** et la **loi 18-97** relative au microcrédit promulguée par le dahir du **15 février 1999<sup>6</sup>**.

Dans le but d'assurer un climat propice au développement de ce secteur, et en suivant les tendances de la demande interne, certaines modifications ont été apportées à la **loi 18-97** afin d'autoriser les AMC à étendre leur champ d'action aux prêts liés à **la rénovation et l'amélioration de logements sociaux, l'accès à l'eau potable et l'électricité**. Au terme de l'article unique de la **loi 58-03 du 06 Mai 2004 modifiant et complétant la loi 18-97** relative au microcrédit : « est considéré comme microcrédit tout crédit dont l'objet est de permettre à des personnes 'économiquement faibles' :

- De créer ou de développer leur propre activité de production ou de service en vue d'assurer leur insertion économique ;
- D'acquérir, de construire ou d'améliorer leur logement ;
- De se doter d'installations électriques ou d'assurer l'alimentation de leur foyer en eau potable... »

Par ailleurs, la loi a fixé le seuil des prêts à **50000 dirhams**, mais son décret d'application s'est contenté d'un plafond de **30000 dirhams**. Cette restriction a permis de segmenter le marché du crédit : les AMC servent donc essentiellement les petites activités génératrices de revenu et les micro-entrepreneurs.

<sup>5</sup> - FASKA M. (2006), *Le secteur du microcrédit au Maroc : évaluation et étude de cas*, Mémoire de licence en Sciences Economiques, Université Moulay Ismail Meknès, 2006.

- BAGUAR K. (2005), *Financement des Associations de Microcrédit AMC au Maroc*, novembre 2005.

<sup>6</sup> Ainsi au Maroc, nous ne parlons pas des Institutions de Micro-Finance IMF, mais plutôt des Associations de Micro Crédit AMC

Outre l'octroi de microcrédit au profit de leurs clients, les associations de microcrédit ne peuvent pas recevoir des fonds du public (collecte de l'épargne) au sens de l'**article 2 du dahir portant loi n° 1-93-147 du 15 moharrem 1414 (6 juillet 1993)** relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle.

Dans le but d'accompagner le développement de cette industrie financière et encadrer ses acteurs, le texte de la loi a doté le secteur de deux structures d'encadrement :

- Un Conseil Consultatif pour le Microcrédit CCM qui est consulté sur toutes les questions liées au développement du secteur<sup>7</sup> ;
- Un organe de concertation, de coordination interne et de représentation externe : la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit FNAM.

En ce qui concerne la fiscalité appliquée à ce secteur, elle s'avère très avantageuse surtout que les opérations de crédit effectuées par les AMC au profit de leur clientèle sont exonérées de la TVA. Cependant, les dons en argent ou en nature octroyés par des personnes physiques ou morales aux AMC constituent des charges déductibles et instituant un Impôt sur les Sociétés IS.

Les équipements et les matériels destinés exclusivement au fonctionnement de microcrédit bénéficient de l'importation en franchise des droits de douanes et autres droits et taxes. Ces exonérations, déductions et franchises sont accordées à chaque AMC pour une durée de **cinq ans** à compter de la date de publication au Bulletin Officiel **BO**.

## **2. LE PANORAMA DE LA MICRO-FINANCE AU MAROC**

Malgré son apparition assez récente sur la scène financière marocaine, la micro-finance a bien réussi à enregistrer de très grandes performances, non seulement au niveau national mais aussi à une échelle régionale et internationale. Ces satisfaisants résultats n'étaient que le fruit des efforts déployés par les différents acteurs et associations du microcrédit au Maroc, sans oublier l'importance capitale des encouragements des autorités publiques au profit de cette nouvelle niche.

### a) **Les acteurs de la micro-finance au Maroc :**

Le développement et la réussite de l'expérience marocaine en matière de ce type de financement alternatif, nécessitaient une combinaison des efforts effectués par de multiples acteurs. Des bailleurs de fonds bilatéraux ont participé au financement des activités du microcrédit au Maroc, notamment lors des premières phases de lancement. Il s'agit bien de :

- USAID<sup>8</sup>.
- Agence Canadienne pour le Développement International ACDI<sup>9</sup>.

---

<sup>7</sup> Les AMC doivent appliquer un taux d'intérêt fixé par décret après avis du Conseil Consultatif du Microcrédit CCM. Elles ont une obligation d'information quant aux conditions appliquées à l'octroi de prêts.

<sup>8</sup> Dans le cadre de sa coopération avec le Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat (protocole d'accord signé le 19 septembre 1995), l'USAID a accordé un don de 15,5 millions de USD avec lequel AL AMANA vu le jour.

- Agence Espagnole de Coopération Internationale AECI<sup>10</sup>.
- Agence Française de Développement AFD<sup>11</sup>.
- Société Financière Internationale SFI<sup>12</sup>.
- Agence de Partenariat pour le Progrès APP<sup>13</sup>.

D'autres acteurs multilatéraux ont contribué au développement des activités des AMC marocaines. A cet effet, le **PNUD** a créé le programme **MICROSTART** lancé dans **25 pays** en **1997** pour assurer l'assistance technique. Quant à elle, **la Commission Européenne CE** a lancé en l'an **2000**, un projet pilote d'appui au microcrédit au Maroc qui est intégré au Programme **MEDA 1995-1999**. Comme nous ne pouvons pas négliger le rôle de la **Banque Mondiale BM** qui avait accordé un soutien logistique au gouvernement marocain pour la modification de la loi relative au microcrédit.

En parallèle aux efforts des acteurs étrangers, d'importantes initiatives nationales ont été menées par le **Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social**, par **l'Agence Nationale pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Provinces et des Préfectures du Nord** et par **l'Agence de Développement Social ADS**. A tout cela, nous ajoutons le rôle primordial du fonds JAIDA<sup>14</sup> dans le financement des IMF marocaines.

A coté du soutien gouvernemental et celui des bailleurs de fonds, les Associations de Micro Crédit AMC représentent le nerf de la micro-finance au Maroc. C'est uniquement à

---

<sup>9</sup> C'est l'unité d'appui au programme de coopération canadienne au Maroc UAP qui contribue à la réalisation de projets de développement. Elle encourage les efforts de développement initiés par des organismes associatifs en s'intéressant de près à la participation des populations locales.

<sup>10</sup> L'AECI finance le secteur du microcrédit à travers l'ONG espagnole CODESPA. Elle vise spécialement les régions du nord, dont Chefchaouen et Tétouan.

<sup>11</sup> L'AFD (Agence Française de Développement) est un établissement public au cœur du dispositif français de coopération, qui au moyen de subventions, de prêts ou de fonds de garantie finance des projets afin d'accompagner les partenaires du Sud dans le renforcement de leurs capacités.

<sup>12</sup> Membre du Groupe de la Banque mondiale, la SFI est une institution mondiale d'aide au développement dont les activités concernent exclusivement le secteur privé.

<sup>13</sup> L'Agence du Partenariat pour le Progrès (APP) est un établissement public marocain. Il est chargé de la mise en œuvre du programme, objet de l'accord "Millennium Challenge Compact", conclu le 31 août 2007 entre les Gouvernements du Royaume du Maroc et des Etats-Unis d'Amérique

<sup>14</sup> JAIDA est un fonds de financement des IMF du Maroc, agréé par la banque centrale du Maroc. Ses principaux objectifs sont les suivants :

- Faciliter le financement des IMF et ainsi améliorer l'accès des micro-entrepreneurs marocains aux crédits
- Lever des financements auprès de sources privées et drainer de nouveaux capitaux privés vers le secteur de la micro-finance
- Favoriser le développement institutionnel des IMF
- Tenter d'harmoniser les efforts des bailleurs de fonds internationaux en faveur du secteur de la micro-finance au Maroc

travers leurs réalisations, leurs performances et leurs résultats, que la micro-finance marocaine réussisse à décrocher la confiance à la fois des institutionnels et des citoyens. Le Maroc compte **13 AMC** de différentes tailles, et qui sont les suivantes :

- **AL AMANA – Association Al Amana pour la promotion des Micro-entreprises - Rabat**

L'association Al Amana a été créée le **13 février 1997** et a pour mission de contribuer à l'intégration sociale et au développement économique par la Micro-finance et la promotion des Micro-entreprises.

- **AMOS Association de Micro-finance Oued Srou – Khenifra**

AMOS Association de Micro-finance Oued Srou a été créée le **25 février 2000** et agit dans les régions de Meknes-Tafilalet, en particulier en faveur des femmes (**98%**), en milieu rural et périurbain.

- **AMSSF Association Marocaine de Solidarité Sans Frontières – Fès**

Créée à **Fès en 1995** et agréée par le ministère des finances le **5 septembre 1999**, l'AMSSF a été la première association à démarrer ses activités de Microcrédit dans la région de Fès. Sa cible est composée de Micro-entrepreneurs ayant déjà une activité et dont **90%** se trouvent en zone urbaine ou périurbaine. Son principal objectif : extension de ses activités dans le Moyen Atlas et le Rif.

- **Fondation AL KARAMA de Microcrédit pour l'appui de la Micro-entreprise – OUJDA**

La Fondation AL KARAMA de Microcrédit a été créée le **1er juillet 1999** (sous la dénomination AMAL MC). Les clients d'AL KARAMA sont généralement des femmes pauvres exerçant une activité génératrice de revenus et qui sont exclues du système bancaire classique faute de garanties matérielles. La fondation exerce son activité en grande partie dans deux zones : **Oujda et Figuig**, zones qui se situent dans l'Oriental du Royaume. La fondation souhaite maintenant se développer et couvrir tout le nord – est du Royaume.

- **ASSOCIATION DE MICROCREDIT DU NORD - TANGER**

L'Association de Microcrédit du Nord – Tanger a été créée le **24 Octobre 2001** et agréée par le Ministère des Finances en **Septembre 2005**. Elle exerce ses activités de Microcrédit essentiellement dans la région de Tanger.

- **AIMC – Association Ismailia de Microcrédit Meknès**

L'association ISMAILIA de Microcrédit a été créée en **1997** grâce à l'initiative de membres de la société civile de Meknès. Son rôle est de contribuer au développement économique et social de la ville et de la région de Meknès. L'AIMC se considère comme le partenaire des femmes les plus démunies de la communauté. En effet **80 %** des crédits leur sont destinés. Les prêts n'ont été ouverts aux hommes qu'à la **fin de l'année 2004**, pour certaines zones uniquement.

- **L'Association ATIL MC**

L'Association ATIL MC a été créée en **Janvier 2001** et a démarré ses activités en **Mai 2001** en collaboration avec l'ONG italienne APS et le **Ministère des Affaires Etrangères italien** pour promouvoir un modèle de développement économique dans la **wilaya de Tétouan**.

- **FBPMC Fondation Banque Populaire pour le Microcrédit Casablanca – Zakoura Chaâbi**

La **FBPMC** a été créée en **Juillet 1998** et agréée par le Ministère des Finances le **1er Mars 2000** pour exercer l'activité de Micro-finance. Elle constitue de ce fait une réponse citoyenne du crédit populaire du Maroc et un soutien aux efforts de l'état dans la lutte contre la pauvreté. La cible étant les Micro-entrepreneurs les plus aisés (Très Petites Entreprises TPE) que l'on souhaite accompagner vers la bancarisation.

- **Fondation ARDI**

La Fondation **ARDI** a été créée en **2001** sous forme d'association d'intérêt économique et social, sans but lucratif. Elle a pour mission de lutter contre l'exclusion financière et de promouvoir la micro entreprise particulièrement en milieu rural, à travers l'exercice et la promotion du micro crédit.

- **Fondation ZAKOURA Microcrédit – Casablanca :**

La Fondation **ZAKOURA** a été créée en **Octobre 1995**. Sa mission consiste à améliorer les conditions de vie des plus démunis et plus particulièrement les femmes (**97%** de sa clientèle), tout en associant son action de Microcrédit avec des programmes de sensibilisation sur diverses questions relatives à l'alphabétisation, la santé, le logement, les droits légaux etc.<sup>15</sup>

- **FONDEP Fondation pour le développement local et le partenariat – Rabat**

Créée en **1996**, la **FONDEP** contribue au financement de projets économiques de petite taille au profit des femmes (**82 %** des prêts accordés) en milieu rural et des jeunes exclus du marché du travail ne disposant d'aucun revenu et désireux de s'insérer dans le tissu économique. La **FONDEP** œuvre aussi à l'aide pour l'installation des infrastructures socioéconomiques de base en milieu rural et à l'alphabétisation.

- **INMAA Institution Marocaine d'Appui à la Micro-finance – Rabat**

**INMAA**, association créée le **17 septembre 1999**, a pour mission de contribuer à la lutte contre la pauvreté notamment dans les zones rurales. L'institution mise aussi sur la création de nouveaux produits de Microcrédit adaptés aux besoins de certains secteurs économiques précis (tels que l'élevage, la pêche artisanale, etc.). Sa devise : " Nous luttons contre la pauvreté, là où elle est le plus difficile à atteindre ".

- **Association TAWADA pour le Microcrédit (Rabat)**

Agréée en **Août 2007** par le Ministère de l'économie et des Finances, l'association **TAWADA** a des antennes opérationnelles dans le moyen Atlas et dans la région d'Er-Rachidia. L'association cible principalement les femmes en zones rurales dans le cadre du financement d'AGR

- **Association Bab Rizk Jameel BRJ – Casablanca**

L'Association saoudienne **Bab Rizk Jameel (BRJ)** s'est implantée en **2010** à **Casablanca**, au quartier **Roches Noires**, et a entamé ses premières activités dans le microcrédit. L'ONG spécialisée dans le financement de microprojets et dans l'encouragement de l'emploi des jeunes et l'auto-emploi est basée à Djeddah, en Arabie Saoudite, et a déjà ouvert des implantations en Egypte, en Syrie et plus récemment en Turquie

---

<sup>15</sup> Après avoir des difficultés avec les impayés, la Fondation **ZAKOURA** s'est fusionnée avec la **FBPMC** pour donner lieu à la Fondation **Zakoura Châabi**

et en Algérie. Elle cherche à se positionner principalement en milieu rural avec une ambition nationale.

**Tableau 1: Classement des AMC au Maroc en 2006**

Classement			AMC
2006	2004		
1	2	▲	Al Amana
2	1	▼	Zakoura
3	3	▶	FBP MC
4	4	▶	FONDEP
5	6	▲	ARDI
6	5	▼	AMSSF MC
7	8	▲	Al Karama
8	9	▲	Inmaa
9	7	▼	AMOS
10	10	▶	ATIL MC

**Source :** HADDAD A., *Analyse du Secteur du Microcrédit au Maroc fin 2006*, note de synthèse, p.3

Le champ d'intervention et l'ampleur géographique des opérations diffèrent d'une association à une autre. Ainsi **quatre** grandes AMC sont d'envergure nationale : **AL AMANA, FONDEP, Fondation Attouafiq de FBPMC** et **ARDI**, **trois** autres AMC ont une couverture plutôt régionale : **AMSSF, INMAA** et **AL KARAMA**, **cinq** autres AMC se sont planchées sur la distribution locale : **Fondation du Nord, ATIL, Ismailia, TAWADA** et **AMOS**. L'acteur le plus récent, qui est entré sur le marché depuis **2010**, **Bab Rizk Jameel BRJ** cherche à se positionner principalement en milieu rural avec une ambition nationale.

#### b) Les performances de la Micro-finance au Maroc<sup>16</sup> :

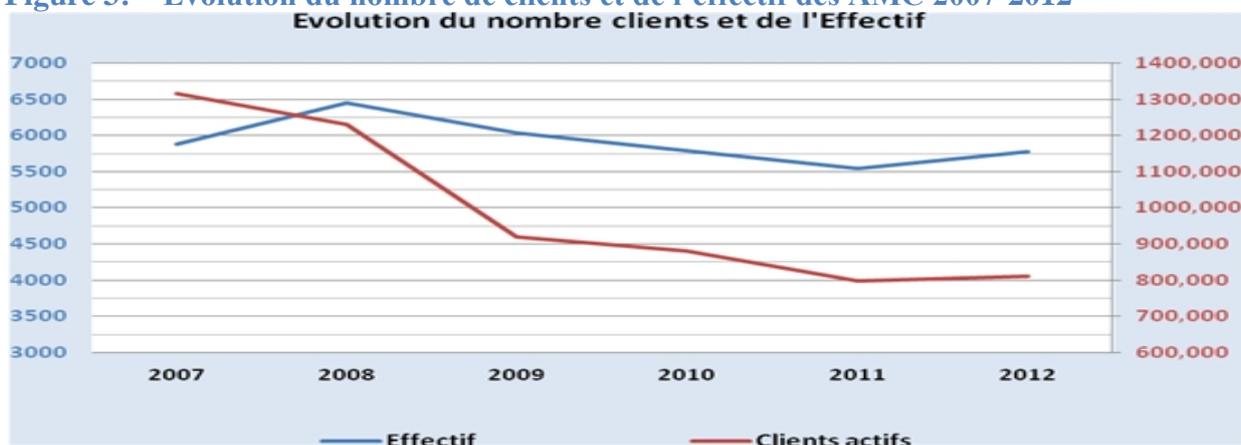
<sup>16</sup> Les informations citées dans ce paragraphe sont principalement tirées des références suivantes :

- BARLET K. (2004), *Micro-finance dans les Etats arabes : une étude du FENU et Sanabel*, BIM n : 21, Décembre 2004
- BRANDSMA J. et BURJORJEE D. (2004), *Microfinance in the Arab States : Building inclusive financial sectors*, UNCDF, New York, October 2004
- DARAICHE R. (2007), *Impact du microcrédit sur l'activité économique : cas pratique AL AMANA*, Mémoire de licence en sciences économiques et de gestion, Faculté pluridisciplinaire de Tétouan, 2007.

En profitant pleinement d'un ensemble de facteurs juridiques et socio-économiques, le Maroc est reconnu comme un leader du microcrédit dans sa région MENA. Il dispose du plus grand nombre de bénéficiaires avec **40 %** des personnes servies dans le monde arabe, et compte des IMF parmi les plus performantes au monde.

Le secteur marocain du microcrédit a connu l'une des plus formidables croissances jamais observées en micro-finance. En moins de quatre ans, de **2003 à 2007**, le secteur a connu une grande croissance du nombre de ses clients actifs qui est passé de **300.000 à 1.200.000 personnes**. De même, le portefeuille de prêts des AMC a été **multiplié par onze**, selon les données du **Micro-finance Informations Exchange MIX**. Cette croissance colossale a été bien portée par **quatre AMC leaders** du marché national, à savoir: **ZAKOURA, AL AMANA, Fondation des Banques Populaires et FONDEP**.

**Figure 3: Evolution du nombre de clients et de l'effectif des AMC 2007-2012**



**Source :** Centre Mohammed VI de Soutien à la Micro-finance Solidaire 2013

Les résultats impressionnants de ces AMC marocaines en plus de leurs performantes gestions, ne pouvaient pas passés inaperçus sous silence. Par contre, **AL AMANA** et **ZAKOURA** ont reçu plusieurs prix internationaux, dont le prix du **MIX** récompensant les IMF les plus performantes et le Prix européen de la micro-finance. En **2007**, le secteur de la micro-finance au Maroc était l'un des plus actifs et de plus performants au monde.

Avec ces performances, le secteur de la micro-finance a bien contribué à son tour au développement de l'économie nationale. Il était à l'origine de **6000 emplois directs permanents et de milliers d'emplois indirects**. De même, on comptabilise plus de **1300 points de vente** sur l'ensemble du territoire, ce nombre est beaucoup plus élevé que les grandes banques de la place, dont le nombre maximum d'agence par établissement est égale à **1000 Agences**. Le taux de couverture de la population concernée est estimé à **60% dans les zones urbaines** et près de **40% dans les zones rurales** ; plus de **52,7%** des points de vente sont localisés en milieu urbain et **47,3%** en milieu rural. Les AMC sont implantées pratiquement dans toutes les régions du pays et notamment là où le taux de pauvreté est élevé.

**Tableau 2: Chiffres clés de la micro-finance au 31 Décembre 2012**

Nombre d'IMF	13
Clientèle	810 712
Taux de pénétration	25%
Encours des dépôts	0
Encours des crédits en milliards de dhs	4 603 994

Source : <https://www.lamicrofinance.org/>

De plus en plus, de nouvelles offres voient le jour, avec le développement du crédit logement, d'innovations des produits de prêt en milieu rural, et à l'augmentation constante des crédits individuels. Malgré tout, les AMC ne servent que **10% à 20%** du marché cible. On estime que les populations qui pourraient bénéficier de microcrédits représentent un potentiel client de **3,2 millions**.

### c) La crise de la micro-finance au Maroc<sup>17</sup> :

L'essor spectaculaire qu'a connu la micro-finance au Maroc n'a pas réussi à durer pour très longtemps. Ainsi, des signes annonciateurs d'une crise ont commencé à apparaître depuis **2007**, notamment une hausse des taux d'impayés et une progression de l'endettement croisé<sup>18</sup>. En **2006**, une étude de '*Planet Finance*' a mis en lumière la concentration des microcrédits dans les grandes villes, comme **Casablanca, Fez et Marrakech**, et le développement de l'endettement croisé dans les centres urbains<sup>19</sup>.

En décembre **2007**, la crise des impayés avait déjà débuté, mais son ampleur était encore dissimulée par la croissance exceptionnelle du portefeuille de prêts. Les impayés étaient déjà importants pour les prêts accordés au début de l'année **2007**, mais l'essentiel du portefeuille datait des six derniers mois et n'était pas encore exposé aux arriérés.

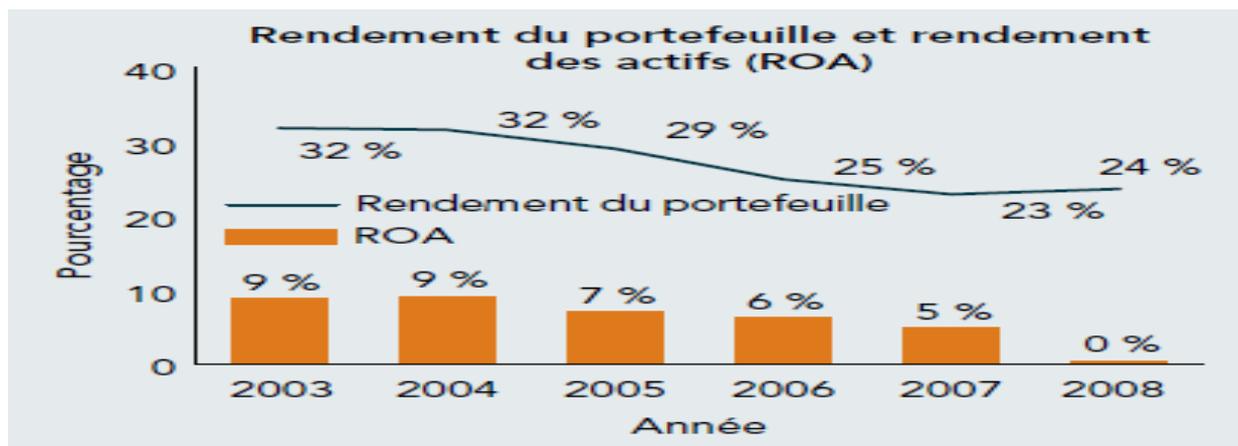
Toutefois, à partir de **2008**, le secteur a fait face à des perturbations impliquant son portefeuille d'encours, qui se sont caractérisées par un ralentissement de l'activité et des abaissements tant du nombre des clients actifs que de l'encours des prêts (Figure 5).

### Figure 4 : Le Déclin de la productivité des AMC marocaines

<sup>17</sup> REILLE X. (2009), *Essor crise et redressement du secteur de la micro-finance au Maroc*, CGAP BRIEF, Décembre 2009.

<sup>18</sup> Planet Finance. (2009), Étude sur les endettements croisés au Maroc, juin 2006.

<sup>19</sup> En décembre 2008, douze IMF opéraient au Maroc, servant près d'un million de clients, avec des actifs combinés de 5,7 millions de dirhams. Le secteur est hautement concentré et les quatre principales IMF totalisent 90 % des services auprès de la clientèle.



**Source :** MIX

Par même effet de crise, la productivité des associations de microcrédit avait tendance à baisser. Ceci se faisait par le biais des rendements à la fois des portefeuilles et des actifs qui ne cessaient pas de baisser depuis **2003** jusqu'à **2008**, année dans laquelle le rendement des actifs **Returns on Assets ROA** était quasiment nul (Figure 4)

**Figure 5: Evolution des encours des AMC marocaine durant la période 2007-2012**



**Source :** <https://www.lamicrofinance.org/>

Pour sortir de cette crise, les AMC en partenariat avec l'Etat ont déployé de grands efforts, dans le cadre d'une phase d'assainissement du secteur. Cette dernière a révélé entre **2008** et **2011**, une baisse de l'encours de **17,4 %**, soit un montant de **954 Millions DH**. De même pour le nombre de clients qui a perdu lui plus de **518.000** clients actifs durant la période allant de **2007** à **2011** avant que le secteur n'affiche une légère évolution de **0,6%** en **2012**.

### 3. MALGRE SON PROGRES REMARQUABLE, LA MICRO-FINANCE AU MAROC CONFRONTE PLUSIEURS ANOMALIES

Dans une très courte durée, l'expérience marocaine en matière de la micro-finance est devenue l'une des expériences les plus réussites dans le monde. Cependant, ce jeune secteur financier n'a pas réussi à préserver son essor et son évolution. Par ailleurs, la crise qui a frappé la micro-finance au Maroc n'est que le résultat d'un certain nombre d'anomalies, qui entravent voire ruinent le développement de ce financement alternatif dans ce pays nord africain.

a) **La propagation des crédits croisés<sup>20</sup>** :

Les crédits croisés sont considérés parmi les grandes menaces de l'industrie financière. Cette menace devient encore plus grave dans le cas des petites institutions financières. Un crédit croisé proprement dit est essentiellement un comportement des clients détenant des prêts auprès **d'au moins deux et jusqu'à cinq IMF différentes**.

Le danger que représente ce phénomène parasite peut être constaté dans deux points primordiaux. Tout d'abord, la multiplicité des crédits contractés par les clients, affaiblit leur capacité de remboursement et augmente tangiblement le risque d'impayé. Ensuite, les crédits croisés diminuent considérablement la capacité des AMC à suivre la traçabilité des crédits accordés.

De même, l'endettement croisé constitue également un facteur aggravant, même s'il n'est pas à l'origine de la crise. Une étude réalisée par la **BAM** en **2008** estimait que **40 %** des bénéficiaires de microcrédits disposaient de plus d'un prêt. Ce problème est particulièrement marqué dans les centres urbains.

D'après les résultats tirés d'une enquête effectuée par le fonds **JAÏDA**, « [...] les bénéficiaires interrogés expliquent qu'ils contractent des prêts croisés avant tout parce que les montants prêtés par les AMC sont insuffisants<sup>21</sup>. Aussi, ils ont besoin de faire face à des dépenses particulières tel que financer un nouveau projet ou parce que certaines AMC sont plus avantageuses que d'autres en matière de maturité de prêt<sup>22</sup> [...] »

b) **La croissance des Portefeuilles à Risque PAR et des abandons de créance<sup>23</sup>** :

Parmi les mesures les plus acceptées pour l'évaluation des portefeuilles des IMF, nous trouverons le Portefeuille à Risque PAR >30 jours. Ce dernier permet aux gestionnaires des IMF de mesurer la partie des portefeuilles de crédits contaminée par les impayés et représentant un risque de ne pas être remboursée. Il se calcule avec la formule suivante :

*Encours de Crédit Ayant une Echéance en Retard ECER > 30 jours*

<sup>20</sup>Planet Finance, op.cit

<sup>21</sup> D'après l'enquête, **68%** des clients endettés affirment être insatisfaits du montant de prêt proposé.

<sup>22</sup> Fonds JAÏDA. (2011), *Analyse du prêt individuel et de l'endettement croisé : Enquête Sectorielle 2010*, Janvier 2011.

<sup>23</sup> Centre Mohammed VI de Soutien à la Micro-finance Solidaire.(2013), *Tendance du Secteur de la Micro-finance*, Juin 2013.

----- × 100  
**Portefeuille Brut de Crédit PBC**

Pour les AMC marocaines, les portefeuilles à risque ont commencé à augmenter de manière significative, de **0,42 %** en **2003**, étant l'un des niveaux les plus bas au monde, à **1,9 %** en **2007** (Figure 6), mais toujours bien en deçà de la moyenne mondiale de **2,7%**. La hausse brutale des portefeuilles à risque a eu lieu en **2008** et a affecté toutes les IMF. En **Décembre 2008**, le **PAR> 30** était de **5 %**, et il atteignait le niveau alarmant de **10 %** en **Juin 2009**.

**Figure 6 : Evolution du PAR>30 et des impayés des IMF au Maroc 2004-2009**



**Source :** MIX

Les abandons de créance ont eux aussi considérablement augmenté avec un impact négatif sur la rentabilité et la solvabilité des IMF. En **Mai 2009**, **ZAKOURA**, l'une des IMF marocaines leaders, annonçait un **PAR>30** de plus de **30 %** et décidait de fusionner avec une autre institution, la Fondation des Banques Populaires, pour pouvoir résister aux effets de la crise du secteur.

### c) **Le comportement des AMC :**

Il ne faut pas toujours accuser les autres d'être à l'origine de la crise, par contre les AMC en assument une grande responsabilité. La crise du microcrédit marocain trouve ses origines dans les IMF elles-mêmes qui ont connu une croissance non maîtrisée. Leurs capacités institutionnelles ont été dépassées par cette croissance exponentielle, se traduisant par des politiques de crédit laxistes, des systèmes d'information et de gestion **SIG** obsolètes, des lacunes au niveau du contrôle interne et une gouvernance trop faible.

A cet effet, au début de l'année **2007**, **ZAKOURA** s'est lancée dans une course à la croissance pour rattraper sa principale concurrente, **AL AMANA**, alors qu'elle ne disposait pas d'un Système d'Information et de Gestion **SIG** assez performant<sup>24</sup>. Dans le même temps, certaines grandes IMF ont commencé à diversifier leurs produits de crédit et à proposer des prêts plus importants sans renforcer leurs procédures d'analyse et d'octroi.

<sup>24</sup> L'un des résultats de cette gestion non maîtrisée : la fusion de **ZAKOURA** avec la **FBPMC** pour pouvoir survivre.

Une étude datée de **2008** a conclu que **40 %** des impayés pouvaient être attribués à des changements de méthodologie de crédit. Les AMC ont commencé à accorder plus de prêts individuels que des prêts solidaires, comme elles ont augmenté les montants des prêts. De même, elles ont modifié la nature de remboursement en initiant le passage d'échéances de remboursement hebdomadaires à des échéances mensuelles.

Avec de tels comportements, les associations et les institutions de la micro-finance au Maroc ont participé indirectement et involontairement au déclenchement de la crise. Ainsi, elles étaient obligées de revoir leurs politiques et stratégies pour ne pas tomber dans les mêmes erreurs fatales.

### **Conclusion :**

Dotée d'une très bonne réputation qui l'accompagne partout où elle s'installe, la Micro-finance a été la bienvenue au Maroc. Elle a été même le membre de la famille des financements alternatifs le plus gâté par les autorités, surtout qu'elle a bénéficiée des encouragements de l'Etat à travers : l'établissement d'un cadre juridique adéquat, l'octroi des subventions et la création des institutions spécialisées.

Animé par 13 associations de microcrédit et financé à hauteur de 80% par des banques, le marché de la micro-finance a connu de très beaux jours au Maroc, avant qu'il soit touché par une turbulente crise en 2007, qui l'a poussé à se restructurer et à changer de comportements. Les observateurs culpabilisent ces AMC d'être à l'origine de cette crise, surtout qu'elles ont changé leurs mesures d'octroi et de suivi des emprunts distribués, la chose qui a dévié ce secteur socio-financier du vrai sentier du développement !

Par ailleurs, il s'avère que les microcrédits aboutissent à des résultats controverses notamment à long terme. Au lieu d'améliorer la situation des bénéficiaires, ces crédits leur vulnérabilisent encore plus. Une telle situation peut être due aux taux d'intérêt très élevés et au phénomène des crédits croisés.

C'est ainsi que la régulation du marché marocain de la micro-finance devient une nécessité de grande urgence. D'autant plus, les différents intervenants et acteurs du secteur sont appelés à adopter et suivre des mesures coercitives, afin de mettre le secteur sur les bons rails !

### **Références bibliographiques :**

BAGUAR K. (2005), *Financement des Associations de Microcrédit AMC au Maroc*, novembre 2005.

BARLET K. (2004), *Micro-finance dans les Etats arabes : une étude du FENU et Sanabel*, BIM n : 21, Décembre 2004

BRANDSMA J. et BURJORJEE D. (2004), *Microfinance in the Arab States : Building inclusive financial sectors*, UNCDF, New York, October 2004

Centre Mohammed VI de Soutien à la Micro-finance Solidaire(2013)., *Tendance du Secteur de la Micro-finance*, Juin 2013

DARAICHE R. (2007), *Impact du microcrédit sur l'activité économique : cas pratique AL AMANA*, Mémoire de licence en sciences économiques et de gestion, Faculté pluridisciplinaire de Tétouan, 2007.

FASKA M. (2006), *Le secteur du microcrédit au Maroc : évaluation et étude de cas*, Mémoire de licence en Sciences Economiques, Université Moulay Ismail Meknès.

Fonds JAÏDA. (2011), *Analyse du prêt individuel et de l'endettement croisé : Enquête Sectorielle 2010*, Janvier 2011

HADDAD A (2007)., *Analyse du Secteur du Microcrédit au Maroc fin 2006*, note de synthèse.

Haut Commissariat au Plan HCP (2009)., *Evolution des niveaux de vie, des inégalités et de la pauvreté au Maroc entre 2001 et 2007*.

Haut Commissariat au Plan HCP (2009)., *Enquête Nationale sur le Secteur Informel 2007*

PALLUD A. (2005), *Etat des lieux du secteur de la micro-finance au Maroc*, BIM n : 18 Octobre 2005.

Planet Finance (2006)., *Étude sur les endettements croisés au Maroc*, juin 2006

REILLE X (2009)., *Essor crise et redressement du secteur de la micro-finance au Maroc*, CGAP BRIEF, Décembre 2009.

ZAHRAOUI O (2007)., *Micro-finance et pauvreté au Maroc : Outils d'évaluation et Impact*, Université Mohamed Ben Abdallah Fès, Faculté Pluridisciplinaire de Taza.

ZAROUALI M-J (2016)., *Le financement bancaire classique face aux financements alternatifs : relations de concurrence ou de complémentarité ? Analyse comparative dans le contexte marocain*, Thèse de doctorat en Sciences économiques et de gestion, FSJES Oujda.